

Questions orales

remplir les poches alors qu'ils passent sous silence le cumul des pensions et des traitements, une chose que certains d'entre eux pratiquent allègrement.

Les réductions que nous avons annoncées dans le budget, soit 19 p. 100 au cours des trois prochaines années, sont très substantielles. En un an, nous avons réduit de 33 p. 100 les cotisations des députés. De plus, les salaires des députés ont été gelés pour environ six ans. Par conséquent, la rémunération globale des députés a diminué.

Nous l'avons diminuée pour nous aider à atteindre nos objectifs de réduction du déficit, pour nous aider à mettre de l'ordre dans les finances du pays.

M. Jim Silye (Calgary—Centre, Réf.): Monsieur le Président, à titre d'information pour le président du Conseil du Trésor, nous appuierions tout projet de loi qu'il présenterait pour supprimer le cumul.

Lundi, le premier ministre a dit qu'on ne pouvait réformer le régime de retraite des députés d'une manière rétroactive parce qu'il y a une règle en démocratie qui veut qu'on n'adopte pas de lois rétroactives.

Compte tenu du fait que les libéraux ont appliqué une loi rétroactive au contrat de l'aéroport Pearson, aux conventions collectives des fonctionnaires, au contrat des EH-101, aux contribuables canadiens travaillant outre-mer, comment le ministre peut-il justifier que les libéraux jouissant d'un traitement princier ne soient pas assujettis aux mêmes règles que ces autres Canadiens?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, nous avons dit souvent à la Chambre pourquoi l'accord relatif à l'aéroport Pearson et d'autres ont été annulés. C'est parce que ces accords n'étaient pas une bonne chose pour les contribuables canadiens.

Ce qui est bon pour les Canadiens, c'est que les députés prêchent par l'exemple en réduisant les avantages dont ils bénéficient. C'est ça que les députés ont fait, en ce qui concerne leur régime de retraite.

* * *

[Français]

LE CONTENU DU BUDGET

M. Réjean Lefebvre (Champlain, BQ): Monsieur le Président, une députée ministérielle a avoué que les députés du caucus libéral ont été informés du contenu du Budget fédéral une semaine avant son dépôt en Chambre, lundi passé, leur permettant ainsi de se préparer aux coupures prévues dans leur circonscription.

Le premier ministre suppléant confirme-t-il les propos de la députée de Guelph—Wellington, à savoir que le secret budgétaire a été violé par ses collègues du caucus libéral?

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Je dois demander au député de reformuler sa question, afin qu'elle s'adresse plutôt directement à l'administration reliée à la responsabilité

du ministre ou du gouvernement et non à ce qu'un autre député pourrait avoir dit ou pas.

M. Lefebvre: Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre si le ministre des Finances a fait un rapport au caucus libéral avant le dépôt du Budget?

[Traduction]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, les propos de la députée de Guelph—Wellington ont été pris hors contexte.

Elle faisait référence au fait que le processus budgétaire a été le plus ouvert qu'on ait jamais vu au Canada. Le ministre des Finances mérite des félicitations puisqu'il a consulté non seulement ses collègues parlementaires, mais l'industrie et toute la population canadienne.

La députée voulait dire que le sujet était bien connu puisque le président du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales avait annoncé qu'il y aurait des réductions d'effectifs dans la fonction publique. Cette question était connue du public et il n'y a donc pas eu de fuite au sujet du budget.

Je signale aux députés que les ministres n'ont pris connaissance du contenu du budget que peu de temps avant que le ministre des Finances ne le dépose à la Chambre.

[Français]

M. Réjean Lefebvre (Champlain, BQ): Monsieur le Président, je demanderais au ministre pourquoi cela n'a été effectué qu'auprès des députés libéraux.

• (1145)

[Traduction]

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je crois que le député n'a pas écouté la réponse.

Je n'en suis pas à mon premier budget. Le ministre a respecté la tradition parlementaire puisqu'il a élaboré le budget en secret, après avoir consulté l'ensemble de la population canadienne.

Les propos de la députée n'ont d'aucune manière compromis le budget qu'a déposé la semaine dernière le ministre des Finances.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, hier, le ministre de la Défense nationale a annoncé une éventuelle réduction de 20 p. 100 de son état-major général d'ici 1998. C'est trop peu trop tard. Le Canada aura encore et toujours un ratio généraux-soldats double de celui de l'Allemagne ou des États-Unis.

Le ministre peut-il justifier le fait que, même après les réductions prévues, ses ratios restent extravagants?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de constater que le Parti réformiste